

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.193

13 juillet 1990

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Corps de chauffage central en acier plat.
5. Intitulé: [✓] CSN 06 1122 Corps de chauffage central en acier plat Code technique (disponible en slovaque, 13 pages).
6. Teneur: La norme vise la terminologie, les prescriptions techniques et une méthode de classification des corps de chauffage central en acier plat.
7. Objectif et justification: Amélioration de la qualité.
8. Documents pertinents: TGL 26 751
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er janvier 1991
10. Date limite pour la présentation des observations: 1er août 1990
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: